



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale des territoires
Service planification et logement

Agence-basse-Corrèze

Affaire suivie par : Sylvie Serre
Responsable pôle planification

☎ 05.55.18.50.34

sylvie.serre@correze.gouv.fr

Tulle, le 09 MAI 2017

Le préfet

à

(voir liste des destinataires in fine)

Vos références :
Nos références :

Objet : Enjeux de l'État pour l'élaboration du plan local d'urbanisme
P.J. : 2

Les communes de Condat-sur-Ganaveix, Eyburie, Masseret, Meilhards, Orgnac-sur-Vézère, Saint-Ybard et Salon-La-Tour ont décidé, par délibération respective, de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU).

À cet effet, un seul et même prestataire de services a été recruté en commande groupée, de manière à favoriser une approche globale et partagée de l'ensemble géographique auquel appartient votre commune. Pour autant, un dossier de PLU sera constitué sur chaque territoire.

En complément du porter à connaissance de l'État, transmis conformément à l'article R. 132-1 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous communiquer la synthèse des enjeux de l'État élaboré par mes services, dans le cadre de l'association à l'étude de votre document d'urbanisme.

Ces éléments développés dans l'annexe jointe serviront de base à l'élaboration de l'avis que l'État portera sur votre projet de document arrêté. En complément, je vous transmets également la fiche de la paysagiste conseil de l'État qui apporte une analyse paysagère de votre territoire à l'élaboration du PLU.

Le respect des enjeux d'aménagement durable définis à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme est important. Plus particulièrement pour votre territoire, les PLU en cours doivent valoriser les atouts du territoire et accompagner son développement, à court et moyen terme, en organisant une urbanisation respectueuse du paysage, des espaces naturels et des cœurs de bourg.

Aussi, je vous suggère de prendre l'attache de la direction départementale des territoires afin de vous présenter plus avant ces enjeux et vous apporter tout complément qui vous paraîtrait utile pour mener à bien votre projet.

Le préfet,


Bertrand GAUME

Agence Basse Corrèze – 19, Rue Daniel de Cosnac – 19100 BRIVE – Tél. : 05.55.18.50.00
vous êtes invités à privilégier les horaires suivants : 9h15 -11h15 / 14h00-16h00
www.correze.gouv.fr



DDI
des services
de l'État à vos côtés

Liste des destinataires :

M. Michel Plazanet, maire de Condat-sur-Ganaveix

M. Gérard Laval, maire d' Eyburie

M. Bernard Roux, maire de Masseret

M. Jean-Jacques Caffy, maire de Meilhards

M. Marcel Dandaleix, maire d'Orgnac-sur-Vézère

M. Jean-Jacques Dumas, maire de Saint-Ybard

M. Jean-Claude Chauffour, maire de Salon-La-Tour